

## **B L O C**

### **Bureau de Liaison des Organisations du Cinéma**

Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion  
Association des Producteurs de Cinéma  
Distributeurs Indépendants Réunis Européens  
Groupement National des Cinémas de Recherche  
Guilde Française des Scénaristes  
Société des Réalisateurs de Films  
Syndicat des Distributeurs Indépendants  
Syndicat Français des Artistes Interprètes  
Syndicat Français des Agents Artistiques et Littéraires de l'Audiovisuel et du Spectacle Vivant Dramatique  
Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs  
Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma  
Syndicat des Producteurs de Films d'Animation  
Syndicat des Producteurs Indépendants  
Union de l'Édition Vidéographique Indépendante

40 rue Louis Blanc 75010 Paris

## **L' A R P**

### **Société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs**

7, avenue de Clichy 75017 Paris

## **U P F**

### **Union des Producteurs de Films**

9 rue d'Artois 75008 Paris

**Madame Frédérique Bredin**  
**Présidente**

**CNC**  
**12, rue de Lübeck**  
**75016 Paris**

**Paris le 5 mars 2014.**

**Madame la Présidente,**

**Le rapport Bonnell, à partir duquel vous êtes sur le point d'ouvrir une concertation, fait un constat très clair du déséquilibre croissant de la répartition des ressources et des risques au sein de la filière cinématographique. Notamment par le constat d'un pouvoir de programmation croissant donné à l'aval de la filière avec le numérique, il analyse l'ensemble des déséquilibres qui proviennent de l'écart de rentabilité qui s'est creusé entre l'exploitation et les ayants droit, de l'écart croissant d'exposition entre les différentes typologies de films, et enfin de l'évolution de la structuration du parc de salles de cinéma. Dans la concertation que vous êtes sur le point d'ouvrir, toute la filière est appelée à faire des efforts en vue de diminuer les coûts et les pertes et mieux partager les recettes.**

**C'est la raison pour laquelle nous souhaitons vivement que l'ordre du jour des groupes de travail post-rapport Bonnell prennent en compte ces problématiques d'exposition, de relations exploitation - ayants droit et de paysage de parc de salles**

**De notre point de vue, les pistes de travail doivent pouvoir répondre à la question centrale de la baisse des revenus des distributeurs et des producteurs sur le marché de la salle, baisse induite par toute une série d'évolutions du modèle commercial de la grande exploitation qui a depuis de nombreuses années des sources de revenus autres que le film, alors même que le film reste le cœur de son développement.**

La structuration du parc de salles est également un élément déterminant des équilibres de la filière cinématographique, tant d'un point des rapports de force économiques internes à la filière, que de la diversité de la diffusion des œuvres. En ce sens, nous espérons que le rapport de Serge Lagache, qui devrait être publié dans les prochains jours, permettra de réenclencher une politique volontariste en faveur d'une diversité du parc des salles.

En outre, il nous semble essentiel que le chantier des soutiens soit ouvert largement : alors que le parc de salles est arrivé à maturité et que la grande exploitation distribue chaque année d'importants dividendes, comment ne pas s'interroger sur la nécessité de réorientation d'un système qui vient aujourd'hui surtout renforcer les déséquilibres du marché ?

Dans cette analyse, il importe de rappeler que la loi du 30 septembre 2010 sur la numérisation des salles de cinéma, dont nous nous réjouissons collectivement, a accompagné la transition rapide de l'ensemble du parc en France, en opérant un transfert de plus de 50 millions chaque année des ayants droit vers la salle, sans que les conditions soient réunies pour qu'un véritable contrôle ait lieu sur l'amortissement des équipements et le respect des engagements contractuels.

Enfin, les engagements de programmation paraissent aujourd'hui largement insuffisants pour faire face au renforcement des phénomènes de concentration de l'offre auxquels on assiste depuis l'arrivée du numérique. La médiatrice elle-même dans son dernier avis sur les propositions d'engagements fait des constats très sévères sur la question des équilibres de programmation. C'est pourquoi, il nous semblerait nécessaire de limiter les prochains engagements de programmation à un an, afin de nous donner le temps de les revoir en profondeur. En parallèle, nous souhaitons ouvrir avec vous la réflexion sur un cadre nouveau, de nature législative, portant sur les conditions d'exposition des films.

Pour l'ensemble de ces raisons, il nous semble essentiel que ces sujets soient inscrits à l'ordre du jour des groupes de travail auxquels ils se rattachent, en complément des thèmes déjà listés.

Vous remerciant par avance de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre considération respectueuse.

Malik Chibane

Coprésident du BLOC



Gilles Sacuto

Coprésident du BLOC



Michel Hazanavicius

Président de l'ARP



Alain Terzian

Président de l'UPF

